# Projet pédagogique année 2018-2019



Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement 2018-2021 et répond à l'objectif 2 :

"Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours "



# ULIS TFC

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

pour les élèves présentant des Troubles des Fonctions Cognitives

Enseignante coordonnatrice : Cécile Frêche

AVS-Co: Murielle Tasserit



## Projet pédagogique

## Sommaire

Scolariser un élève handicapé, c'est développer la plus grande forme de réussite scolaire.

Le dispositif ULIS vient compenser son handicap et rendre accessible une scolarisation adaptée à ses besoins particuliers.

I– Qu'est-ce qu'une ULIS ?	Page 2
II– Que sont les TFC ?	Page 2
III- Qui sont les élèves bénéficiant de l'ULIS du collège Henri Dunant ?	Page 3
IV- Quels sont les objectifs de l'ULIS ?	Page 3
V- Quels sont les intervenants au sein de l'ULIS ?	Page 4
VI– Les inclusions	Page 4
VII- Une rentrée préparée et annoncée pour les élèves	Page 5
VIII- Une rentrée préparée avec les différents intervenants	Page 5
IX- L'emploi du temps individualisé	Page 6
X- Quels aménagements au sein de l'ULIS ?	Page 6
XI- Quels aménagements dans les classes de référence ?	Page 7
XII– Quelles évaluations ?	Page 7
XIII- Les bulletins trimestriels	Page 8
XIV- Le projet professionnel	Page 8
XV– Après l'ULIS ?	Page 8

Annexe 1 : Sources et liens utiles

Annexe 2 : exemple d'emploi du temps (élève inclus en 5ème générale) Annexe 3 : exemple d'emploi du temps (élève inclus en 3ème SEGPA)

## I-Qu'est ce qu'une ULIS?

Les <u>Unités Localisées d'Inclusion Scolaire</u> (ULIS) ont pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicap afin de leur assurer le maintien ou l'inclusion en <u>milieu scolaire ordinaire</u>.

Ces dispositifs accueillent dans les collèges des adolescents de 12 à 16 ans reconnus <u>en situation de handicap par</u>

#### la MDPH.

Il existe plusieurs types d'ULIS selon le handicap. L'ULIS du collège Henri Dunant de Royan est une **ULIS TFC**, c'est-à-dire qu'elle a pour mission d'accueillir des élèves présentant « des troubles importants des fonctions cognitives ». Elle est située dans le couloir de la Vie Scolaire, au rez-de-chaussée de l'établissement, dans la salle 002.

### II-Que sont lesTFC?

Les **fonctions cognitives** sont les capacités de notre cerveau qui nous permettent notamment de communiquer, de percevoir notre environnement, de nous concentrer, de nous souvenir d'un événement ou d'accumuler des connaissances.

Un élève présentant des troubles importants des fonctions cognitives peut rencontrer des difficultés à :

- établir des liens de causalité.
- gérer ses actions,
- mémoriser des informations,
- suivre des règles culturelles élémentaires (codes de communication, règles de vie),
- retrouver des données.
- anticiper et planifier,
- entrer dans la pensée abstraite,
- prendre en compte le contexte,
- trouver une réponse adaptée rapidement
- s'adapter à des changements
- se repérer dans l'espace et le temps ...

## III-Qui sont les élèves bénéficiant de l'ULIS collège ?

L'effectif maximum de l'ULIS est de 10 élèves, âgés de 12 à 16 ans. Cette année, 10 élèves bénéficient du dispositif du collège Henri Dunant : 6 déjà présents l'an dernier dans l'établissement et 4 nouveaux.

#### Ces élèves peuvent venir :

- d'une ULIS école
- d'un Institut Médico-Éducatif (IME) ou Institut Médico-Professionnel (IMPRO).
- d'une SEGPA (réorientation)
- -d'une classe en milieu ordinaire.

L'orientation en ULIS est proposée par la **Maison Départementale du Handicap** (MDPH) et validée par la Commission des droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH).

Il doit être reconnu que l'élève est capable d'apprentissages scolaires, qu'il peut tirer bénéfice de temps d'intégration en classe ordinaire du collège mais qu'il ne peut pas soutenir le rythme de l'ensemble des cours du collège.

#### IV-Quels sont les objectifs de l'ULIS ?

- Objectif principal : Scolariser en milieu ordinaire, des élèves présentant, à titre principal, des troubles des fonctions cognitives.
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque leurs acquis sont très réduits;
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle

Tout élève faisant partie de l'ULIS fait l'objet d'un **Projet Personnalisé de scolarisation** (PPS) élaboré à partir de l'identification de ses besoins et de ses compétences. Le PPS est modifiable dans l'année suivant l'évolution de l'élève.

#### V-Quels sont les intervenants au sein de l'ULIS ?

L'équipe au sein du l'ULIS se constitue d'une enseignante spécialisée qui coordonne les activités au sein du dispositif et gère l'ensemble des inclusions et d'une Aide de Vie Scolaire Collective (AVS-co) qui effectue un travail d'auxiliaire d'intégration.

L'AVS-Co intervient dans la classe. Elle peut également effectuer des interventions en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas, récréations...) et des interventions dans les séquences d'inclusion dans les classes de référence

Les professeurs du collège et de la SEGPA accueillant des élèves individuellement ou collectivement dans leur classe, la documentaliste, les surveillants et la CPE, le personnel de restauration de la cantine, les infirmières, le médecin scolaire, l'assistante sociale, l'enseignant référent qui suit les projets de scolarisation (PPS), le personnel administratif, la Principale et la Principale Adjointe sont en contact régulier avec le dispositif ULIS.

Les intervenants de l'ULIS du collège Henri Dunant sont :

Cécile Frêche, enseignante coordonnatrice, et Murielle Tasserit, AVS-Co.

#### **VI-Les inclusions**

L'ULIS est un dispositif qui permet l'inclusion de l'élève porteur d'un handicap dans un établissement scolaire ordinaire. Les élèves d'ULIS font partie intégrante de l'établissement : ils participent aux activités telles que les clubs, les tournois sportifs, les sorties culturelles......

De plus, suivant les PPS, l'inclusion peut prendre différentes formes :

- <u>Inclusion Individuelle</u> ou en petit groupe **dans une classe ordinaire ou en SEGPA**. L'AVS-Co rattachée à la classe d'ULIS peut être présente pour aider l'élève selon ses besoins.
- Les inclusions individuelles peuvent s'effectuer dans diverses matières selon le projet individuel de chaque élève et selon les possibilités d'accueil.
- Inclusion Collective : Le groupe ULIS travaille avec une autre classe du collège ou avec la SEGPA sur un projet.
- Les projets collectifs peuvent s'effectuer dans diverses matières.

#### VII-Une rentrée préparée et annoncée pour les élèves

La rentrée est un moment-clé souvent vecteur d'angoisse pour l'élève. Pour les élèves relevant de la Gème ULIS, le temps d'adaptation au fonctionnement du collège peut être plus long que pour les autres élèves. Durant le mois de septembre, un apprentissage spécifique au sein de l'ULIS sera consacré à :

- -la prise de repères au sein du collège
- -la compréhension du fonctionnement de son emploi du temps
- -la compréhension du fonctionnement du collège (récréations, self, CDI, UNSS...)

Pour tous les élèves, la journée de pré-rentrée sera effectuée dans la classe de référence du collège général et ce, afin de faire connaissance avec les autres élèves et l'équipe pédagogique pour faciliter ainsi les inclusions futures. Les jours suivants s'effectueront selon des emplois du temps individualisés, mais tous les élèves du dispositif (sauf cas spécifique), seront inclus au minimum en arts plastiques, en éducation musicale et en EPS.

#### VIII-Une rentrée préparée avec les différents intervenants

Le mois de septembre permettra à l'enseignant coordonnateur de :

- Informer les professeurs et le personnel de la Vie Scolaire
- Sensibiliser les élèves de la classe d'accueil
- Informer l' AVS et définir ses actions
- Rencontrer les membres des SESSAD ou des intervenants extérieurs.
- Evaluer l'élève pour les compétences « disciplinaires », mais aussi « psychoaffectives» et « psychosociales»

#### IX-L'emploi du temps individualisé

#### Les horaires du dispositif ULIS sont les suivants :

Lundi et mardi : 9h15-12h30, 14h-16h Jeudi et vendredi : 9h15-12h30, 14h-16h

Chaque élève relevant du dispositif ULIS dispose d'un emploi du temps individualisé et peut être amené à travailler le mercre di, commencer à 8h30 ou finir à 17h. Les emplois du temps peuvent évoluer tout au long de l'année en fonction des besoins ou des difficultés de l'élève.

Dans l'emploi du temps apparaissent :

- Les cours dans la classe de référence (en présence ou pas de l'Auxiliaire de Vie Scolaire)
- Les temps au sein du dispositif ULIS : apprentissages et accompagnement (aides spécialisées pour anticiper ou reprendre le cours de la classe de référence) proposés par l'enseignant coordinateur d'ULIS
- La participation aux activités du Foyer Socio-Educatif (Clubs ...) et de l'UNSS.
- Des prises en charge par des Services de Soins (SESSAD) ou en milieu extérieur.

## X-Quels aménagements au sein du dispositif?

Dans le dispositif ULIS, différents aménagements des cours sont possibles :

- Au niveau de la forme des documents : agrandir, découper, séquentialiser, pictographier ...
- Application d'une pédagogie explicite
- Eviter les consignes multiples et complexes.
- Accompagnement permettant d'anticiper les difficultés de l'élève. Mise en place d'aides avant et /ou après le cours de la classe de référence : reprise de certains passages du cours, aide à la mémorisation...
- Aider au raisonnement (faire des liens entre les connaissances que l'élève est en train d'acquérir et les connaissances déjà acquises).
- Aider à synthétiser les connaissances, pour se fixer sur l'essentiel du cours.
- Verbaliser, schématiser, offrir des supports visuels comme aides possibles à la mémorisation
- Positiver et valoriser ses résultats (cahier de suivi scolaire)

#### XI-Quels aménagements dans les classes de référence?

- Des cours qui peuvent être aménagés avec l'aide du coordonnateur ULIS
- Présence (si besoin) de l' Auxiliaire de Vie Scolaire pour :
  - pour sécuriser,
  - pour soutenir l'attention,
  - pour aider à l'organisation,

Le cadre défini pour chaque inclusion sera formalisé par un document remis aux professeurs concernés. Dans celui-ci seront inscrits :

- -les points forts de l'élève
- -les points d'achoppement
- -les temps d'inclusion
- -les objectifs
- -des propositions d'aides à apporter
- -le rôle de l'AVS-Co.
- pour fournir des aides ponctuelles permettant d'améliorer la compréhension tout au long du cours
- Mise en place d'un <u>cahier de liaison</u> : outil de communication, permettant de faire de lien entre l'enseignant coordinateur et les professeurs des classes de référence.

#### XII-Quelles évaluations?

Dans les cours où il est inclus, l'élève est évalué suivant les conditions définies par le PPS et en concertation avec les enseignants :

• Évaluation conçue pour la classe **ou** évaluation adaptée.

Dans le cas d'une évaluation adaptée, le professeur de la discipline fournit l'évaluation en amont à l'enseignant de l'ULIS afin de prévoir les aménagements nécessaires.

 L'AVS pourra apporter une aide définie au préalable : écrire sous dictée, aide à la lecture des consignes, de textes ....

L'enseignant coordinateur peut proposer une adaptation des évaluations en partenariat avec le professeur de la discipline.

- L'adaptation pourra toucher la forme : alléger le nombre de questions, réécrire une consigne, retravailler le document pour faciliter la lecture, notation positive ...
- L'adaptation pourra porter sur le fond : limiter le champ de l'évaluation en se centrant seulement sur les apprentissages réalisés par l'élève.

#### XIII-Les bulletins trimestriels

Les bulletins sont ceux du collège général à quelques nuances près :

Utilisation d'un code par les enseignants afin de clarifier le système de notation aux parents

NO = Notation Ordinaire. L'élève a participé au même contrôle que les autres élèves.

+ AVS = avec appui de l'AVS-Co

**CA = Contrôle aménagé**. L'élève a participé à un contrôle différent de celui des élèves de sa classe.

NA = Notation Aménagée. Même contrôle que les élèves de sa classe, mais le barème de notation est différent.

## XIV-Le Projet Professionnel

Dès la 4º ULIS, selon leurs besoins et compétences, les élèves découvrent le milieu professionnel.

Les élèves concernés participent, lorsque c'est possible, aux ateliers de découverte professionnelle de la SEGPA. Ils peuvent également effectuer des stages en entreprise ou des stages protégés dans des ateliers au sein d'un IMPro.

Les élèves peuvent, au sein du collège, être mis en relation avec la Conseillère d'Orientation Psychologique (COP).

## XV-Après l'ULIS ?

A 16 ans, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité :

- . en **ULIS** de lycée professionnel
- . en I.M.P.R.O (Institut Médico-professionnel)
- . en **CFA** ou **CFAS** (centres de formation pour apprentis ou apprentis spécialisés)

Les modalités de poursuite de la scolarité sont étudiées en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), en tenant compte du projet, des besoins , des possibilités de chaque jeune ainsi que des envies du jeune et de sa famille.

#### **Annexe 1**

#### Les courriels

- Cécile Frêche, enseignante coordonnatrice : cecile.freche@ac-poitiers.fr
- Murielle Tasserit, AVS-Co: murielle.tasserit@ac-poitiers.fr
- Laurent Deban, enseignant référent : ersehl7.clg-dunant@ac-poitiers.fr,

#### Les adresses utiles

<u>Circulaire sur les ULIS collège :</u> <u>Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 BOEN n° 31 du 27/08/2015</u> : http://eduscol.education.fr/cid53163/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis.html

<u>Article consacré à la scolarisation des élèves en situation de handicap</u>: http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html

<u>Présentation des troubles des fonctions cognitives, document de l'académie de Lyon</u>: http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/ash01/IMG/pdf/9-troubles\_fonctions\_cognitives.pdf

#### Sources

Ce document adapte et remet en forme le travail réalisé par l'académie de Lyon sur les ULIS second degré et celui réalisé par H. Foulard, enseignante spécialisée à Tourcoing.

Annexe 2 : exemple d'emploi du temps. Elève inclus en 5ème générale

Français	Emploi	Emploi du temps 5E / ULIS				*: avec AVS
Français  Maths  Waths  Waths  Waths  Waths  Waths  Waths  ULIS  Techno*  Pausa méridiann  Pausa méridiann  Pausa méridiann  Anglais  ULIS  ULIS		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Maths  Waths  ULIS  Salle 102  ULIS  Salle 102  ULIS  Salle 003  ULIS  U	8h30					SVT *
Maths  Waths  ULIS  Salle 102  Techno*  Techno*  Pause miniforms  Pause miniforms  Pause miniforms  Pause miniforms  Anglais  ULIS	8h45	EPS				:
Maths  Waths  Waths  ULIS  Techno*  Techno*  Techno*  Techno*  Techno*  Techno*  Techno*  Histoire Géo EMC  ULIS	9h	Gymnaca				Salle 133
Maths         Maths           Maths         Maths           ULIS         ULIS           Falle 102         ULIS           Valle 102         ULIS           Sciences         Anglais           Arts         Français           Salle 003         ULIS	9h15		Français		Français	
Maths  Waths  ULIS  Salle 102  Techno*  Techno*  Histoire Géo EMC  ULIS  Salle 102  ULIS	9h30					SVT *
Maths  Waths  ULIS  Salle 102  Techno*  Techno*  Histoire Géo EMC  Salle 102  ULIS	9h45		OLIS		OLIS	
Maths ULIS Salle 102 Techno* Histoire Géo EMC Salle 102 ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS	10h					ULIS
Maths ULIS         Maths           ULIS         ULIS           Fause méridienne         Pause méridienne           Pause méridienne         Pause méridienne           Salle 102         ULIS           ULIS         ULIS           Salle 003         ULIS           ULIS         ULIS	10h15					
Techno* Techno* Histoire Géo EMC Salle 102 ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS	10h30	Maths	Maths		Maths	Maths
Salle 102 Techno* Histoire Géo EMC Salle 102 ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS	10h45		<u> </u>		<u> </u>	<u>g</u>
Techno* Histoire Géo EMC ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS	11h	Salle 102	000		OFFIS	200
Techno* Histoire Géo EMC  Salle 102  ULIS	11h15					
Salle 102  Pause méridienne Pause méridienne Sciences  ULIS	11h30	Techno*	Histoire Géo EMC		Musique	Histoire Géo EMC
Sciences Anglais ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS ULIS  Arfs Français ULIS ULIS ULIS	11h45	S-16 102	<u>y</u>		Sollo 004	<u>y</u>
Sciences Anglais ULIS ULIS ULIS ULIS Salle 003 ULIS ULIS ULIS ULIS	12h		22		2000	2
Sciences         Anglais         Anglais         Anglais           ULIS         ULIS         ULIS         INTERPRINT	12h15					
Sciences         Anglais         ULIS         ULIS           Arfs         Français         ULIS	12h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
Arts Français ULIS  Salle 003  ULIS  ULIS	14h	Sciences	Anglais		Sciences	Anglais
Arts Français ULIS ULIS	14h15	Ş	<u> </u>		9	Š
Arts Français Salle 003 ULIS ULIS	14h30	OLIS	OEIS		OEIS	SITO
Salle 003 ULIS ULIS ULIS	14h45					
Salle 003	15h	Arts	Français		Maths	Français
Salle 003	15h15	:	9		9	
15h45         16h         16h </td <td>15h30</td> <td>Salle 003</td> <td>OLIS</td> <td></td> <td>OLIS</td> <td>ULIS</td>	15h30	Salle 003	OLIS		OLIS	ULIS
16h       16h15       16h30       16h345	15h45					
16h15       16h30       16h45	16h					
16h30 16h45	16h15					
16145	16h30					
	16h45					

#### Annexe 3 : exemple d'emploi du temps. Elève inclus en 3ème SEGPA

Emploi (	Emploi du temps 3B / ULIS				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	Sd∃				Français
8h45	Č	Atelier Habitat			1.11.0
9h	Gymnase	Afeliers Segna			
9h15				Maths	
9h30				!	Français
9h45				OLIS	
10h					OLIS
10h15					
10h30	Arts			Musique	Maths
10h45	:			:	9
11h	Salle T			Salle T	OLIS
11h15					
11h30	Maths			Histoire Géo EMC	Histoire Géo EMC
11h45	<u>g</u> =			<u>.</u>	9
12h	OEIS			OLIS	OLIS
12h15					
12h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h				Français	
14h15	Atelier Habitat	Atelier Habitat			Atelier Habitat
14h30	Ataliare Segma	Afeliers Segna		G. Le Roy Salle l	S Separate
14h45	,				Ateliers Segpa
15h					
15h15					
15h30					
15h45					
16h					
16h15					
16h30					
16h45					